



L'Association des Pêcheurs plaisanciers du Port et de la Ria d'Étel

Membre de la Fédération Nationale des Pêcheurs
Plaisanciers et Sportifs de France

Le Président
Ref. AG/02/2018

COMPTE RENDU <PV> DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 24 FEVRIER 2018

17h30 : Ouverture de la séance par le Président Alain LAFFEACH.

Il remercie toutes les personnes présentes et en particulier Madame Marina LE CORGUILLE capitainerie du port d'ETEL venue expliquer les projets du port pour l'année 2018, ainsi que les accords passés avec la mairie pour les places de parking réservés aux plaisanciers.

Elle fait un résumé des travaux engagés par la compagnie des ports du Morbihan en liaison avec la mairie d'Étel pour les années 2016/2017 avec, en particulier, les aménagements des quais du port d'Étel jusqu'au bateau Emile Daniel ayant donné une façade très agréable sur la ria.

Elle précise que la prochaine étape fin 2018 et 2019 sera l'aménagement du parking du Pradic avec une gestion mixte parking voiture dans sa totalité l'été et une partie du parking en zone de carénage et port à sec pour les bateaux de 6 à 8 mètres, en basse saison.

Le deuxième point très important était les places de parking du port l'été. Après de nombreuses réunions entre la compagnie des ports du Morbihan, gestionnaire et la mairie, cette dernière a accepté que 30 à 35 places de parking soit réservées aux usagers avec accès réglementé.

La compagnie des ports doit mettre en place une barrière automatique afin de réserver les 30 à 35 places vers le fond du parking. Cette zone sera accessible avec votre carte Passeport Morbihan délivrée par la capitainerie à tous les plaisanciers ayant signé un contrat avec la compagnie des ports. Cette carte est disponible à la capitainerie. Cet accès réglementé sera en fonction pendant toutes les périodes estivales.

Le reste du parking restera en zone blanche voir zone bleue, discussion en cours avec la mairie. En plus, quelques places seront créées entre les accès pontons pour les avitaillements des bateaux, avec stationnement courte durée.

Afin de respecter cet accord donné aux pêcheurs plaisanciers, merci de stationner en priorité sur cette zone réglementée lorsque que les places sont disponibles, pendant la période estivale.

Le président remercie Madame Marina LE CORGUILLE pour toutes ces informations.

Il présente les mouvements des adhérents en cours d'année :

- Départs 14 adhérents avec une attention particulière au plus ancien de nos adhérents Henry ROUSSEL décédé au mois de septembre.
- On compte 7 nouveaux adhérents :
 - Philippe BENARD
 - Gilles CIESIELSKY
 - Jean Claude MADIER
 - Michel SADRIN
 - Christian BOUCHEREAU
 - Johann CHIALE
 - Joël MIELIEVE

Bienvenue à tous ces nouveaux adhérents. Aujourd'hui l'association compte 84 adhérents.

Le Secrétaire Jean Pierre LEMETAYER présente le bilan des activités de l'association pour l'année 2017 qui, comme chaque année, se sont déroulées dans un esprit d'amitié et de parfaite convivialité.

- 13 janvier 2017 Vœux de l'APPRE avec galette des rois,
- 25 février 2017 Assemblée générale avec au menu FRICASSES DES CHOUANS
- 26 avril 2017 Première sortie pêche à pied avec dégustation de la pêche le 28 avril 2017 sous la criée.
- juillet 2017 Sortie pêche en mer avec quelques adhérents intéressés sur les bateaux des pêcheurs plaisanciers,
- 15 juillet 2017 Soirée à la salle des fêtes avec au menu PAËLLA SPECIALE APPRE
- 14 aout 2017 Concours de pétanque suivi d'une soirée BARBECUE,
- 17 Aout 2017 Après-midi matelotage et montage de ligne.
- 19 aout 2017 Soirée à la salle des fêtes avec au menu JAMBON BRAISE AU PORTO.
- Septembre Deuxième sortie pêche à pied avec dégustation de la pêche le dernier jour,
- 4 novembre 2017 Soirée CREOLE à la salle des fêtes avec tenue déguisée de la plupart de nos adhérents. Une première soirée à thème très réussie.
- 22 décembre 2017 Comme chaque année les pêcheurs plaisanciers accompagnent le PERE NOËL jusqu'au Port d'Etel.

Le trésorier Yvonnick DANIEL présente le bilan financier de l'année 2017

	DEBIT		CREDIT
Solde début 2017		Banque	758€
		Placement livret A	1515€
		TOTAL	2273
	DEPENSES	15234€	RECETTES
			15237€
Se décomposant :			
Fédération	1134€	Adhésions	2338€
Assurance/frais banque	167€	Repas	5890€
Repas	5482€	Voyage	6659€
(locations salle des fêtes, nappes, fleurs, déco)		Divers	350€
Pavillons APPRE	551€		
Voyage	6710€		
Divers	1190€		
(blog, papeterie, timbres, papeterie, couronne de fleurs, coupes, bruleur + plat paëlla, bout. Gaz, micro, etc.)			
Solde fin d'année 2017		Banque	761€
		Placement livret A (1515€+intérêts 11€)	1526€
		Total	2287€

Bilan comptable approuvé à l'unanimité des adhérents présents.

Election des membres du conseil d'administration

Deux départs du bureau, Daniel JANSON ET Bernard OKONIEWSKY

Le président les remercie pour leur aide toutes ces années et leur remet un cadeau de départ

Le président propose à l'assemblée deux nouveaux membres Lydie VAN DER ZYPPE afin d'avoir au moins une femme dans le conseil d'administration et Laurent BOISSIER très présent ces dernières années pour aider.

Mise au vote à main levée par les 35 adhérents présents :

- Lydie VAN DER ZYPPE 34 voix pour et 1 voix contre
- Laurent BOISSIER 35 voix pour

Les deux nouveaux membres du bureau sont élus

Il met au vote à main levée les membres du conseil d'administration : :

- Président : Alain LAFFEACH
- Vice-Président : Alain BAYAERT
- Trésorier : Yvonnick DANIEL
- Secrétaire : Jean Pierre LEMETAYER
- Secrétaire adjointe : Lydie VAN DER ZYPPE
- Membre du bureau : Michel LAVALETTE
Laurent BOISSIER

Le nouveau conseil d'administration est élu à l'unanimité des présents

Le Président Alain LAFFEACH reprend la parole et annonce les achats importants de l'association en 2018 :

- Bouteille de gaz, bruleur et plat paëlla, micro pour la sono
- Nouveaux pavillons APPRE distribués seulement aux propriétaires de bateaux, à demander lors des rencontres sur le port avec Alain LAFFEACH ou Jean Pierre LEMETAYER

Un rappel : une brosse pour nettoyer la coque des bateaux entre deux carénages, sans sortir de l'eau, est disponible. Vous rapprocher des membres du bureau pour l'utilisation.

Il confirme la cotisation inchangée à 28 € pour l'année 2018.

La cotisation de 28€ se décompose comme suit : 14€ reversés à la fédération au plus tard en mars de chaque année et 14€ restant à l'association. Cette cotisation doit être réglée au plus tard le 28 février 2018, reporté exceptionnellement au 09 mars 2018.

Les adhérents n'ayant pas réglé leur cotisation à cette date seront retirés de la liste de la fédération. Ils perdront de ce fait les avantages liés à la fédération :

- Revue pêche plaisance trimestrielle
- Accès au site de la fédération
- Déduction fiscale sur présentation d'un reçu fourni par l'association ramenant après déduction fiscale le montant de la cotisation à 10€.

Le secrétaire Jean Pierre LEMETAYER reprend la parole pour annoncer le programme des manifestations de l'année 2018.

- 12 janvier 2018 : vœux de l'APPRE avec galette des rois
- 24 février 2018 : Assemblée générale suivie d'un repas avec au menu FOIE GRAS en entrée et CASSOULET 17 avril 2018 Première sortie pêche à pied avec dégustation de la pêche sous la criée le 19 avril 2018, pour les participants à la pêche et les adhérents ayant fait savoir que des problèmes de santé les empêchaient de participer.
- Mai 2018 : Visite du CROSS à ETEL la date sera précisée ultérieurement en accord avec le CROSSA. Maximum 14 adhérents par visite. Une deuxième visite est programmée en octobre.
- 15 et 16 juin 2018 : Voyage annuel de l'APPRE, cette année **DEUX JOURS AU PUY DU FOU** Il reste 5 places Si vous êtes intéressés réponse très rapide souhaitée (avant le 10 mars) avec acompte de 65€ par personne. Prix du voyage 196€ par personne. Le programme est disponible auprès du secrétaire.
- Courant juin : Sortie vélo à programmer avec pique-nique le midi
- 28 juillet 2018 : Soirée à la salle des fêtes avec au menu **CHOUROUTE DE LA MER**
- Courant juillet et aout : Deux sorties « pêche en mer », les adhérents souhaitant y participer devront se faire connaître dès que les dates seront arrêtées
 - Deux visites du sémaphore, dates à définir
 - Un après- midi sécurité sur le parking du port d'Etel organisé par l'A.P.P.R.E. avec la participation de la S.N.S.M. ouvert à tous.
- 20 aout 2018 : Concours de pétanque. La réservation salle des fêtes pour le repas du mois d'aout ayant été annulée par la mairie, l'après-midi pétanque sera suivie d'un repas sous la criée, avec au menu **CRÊPES ET GAULETTES**, choix fait par les adhérents présents à l'A.G.
- Septembre 2018 : Deuxième sortie pêche à pied avec dégustation de la pêche le dernier jour sous la criée.
- Octobre 2018 : Deuxième visite du CROSS ETEL avec maximum 14 adhérents. comme pour la précédente visite, date à confirmer avec le CROSSA
- 10 novembre 2018 : Soirée à la salle des fêtes menu à déterminer
- Décembre 2018 : Comme chaque année, en partenariat avec le comité des fêtes, les pêcheurs plaisanciers accompagnent le PERE NOËL jusqu'au port d'Etel. Afin d'animer la parade merci de nous remettre vos feux à main périmés.

Et quelques dates à retenir pour les fêtes à Etel :

- Repas dansant de la Saint Patrick organisé par le comité des fêtes le 24 mars 2018 dans la salle des fêtes.
- Salon du bateau transportable les 28 et 29 avril 2018
- Salon de la maquette les 12 et 13 mai 2018
- Fête du Thon le 29 juillet 2018

Nouveau décret Européen sur la pêche au bar pour l'année 2018 sous le 48° parallèle (au sud de la pointe du raz).

Pas plus de **3 SPECIMENS de BARS taille 42 cm** ne peuvent être détenus **par pêcheur et par jour**.

Rappel du marquage de poisson par l'ablation de la partie inférieure de la nageoire caudale, les poissons ou crustacés devant être conservés entiers, le marquage devant être effectué dès la mise à bord et avant tout débarquement.

Pêche à pied, certaines tailles changent : Coques/Henon 2,7 cm au lieu de 3 cm sauf gisement de La Baule inchangé à 3 cm, Palourde Japonaise 3,5 cm au lieu de 4cm sauf départements de la Manche et Calvados, taille inchangée à 4 cm

Un rappel à tous les pêcheurs plaisanciers en mer, après le passage de la barre d'Etel VHF 13, passez sur le canal 6, en cas de problème en mer, un autre plaisancier en pêche peut vous venir en aide. (sous réserve des tirs de centre de Gavres utilisant la fréquence 6)
Pour info vous pouvez trouver le planning des tirs de Gavres sur le site internet.

N'oubliez pas votre téléphone portable avec les numéros de vos amis.

Téléphone des membres du bureau de l'APPRE

- Alain LAFFEACH 06 23 97 18 73
- Alain BAYAERT 06 74 68 47 53
- Yvonnick DANIEL 06 28 28 69 22
- Jean Pierre LEMETAYER 06 59 03 16 33
- Michel LAVALETTE 06 84 78 08 55

N'ayant pas d'autre question,

Le Président clôture la séance à 18h30 en invitant tous les présents à venir prendre le verre de l'amitié avant le repas

Pour le Président Alain LAFFEACH
Le secrétaire Jean Pierre LEMETAYER
02 97 59 23 42 / 06 59 03 16 33
Lemetayer.jean-pierre@wanadoo.fr

